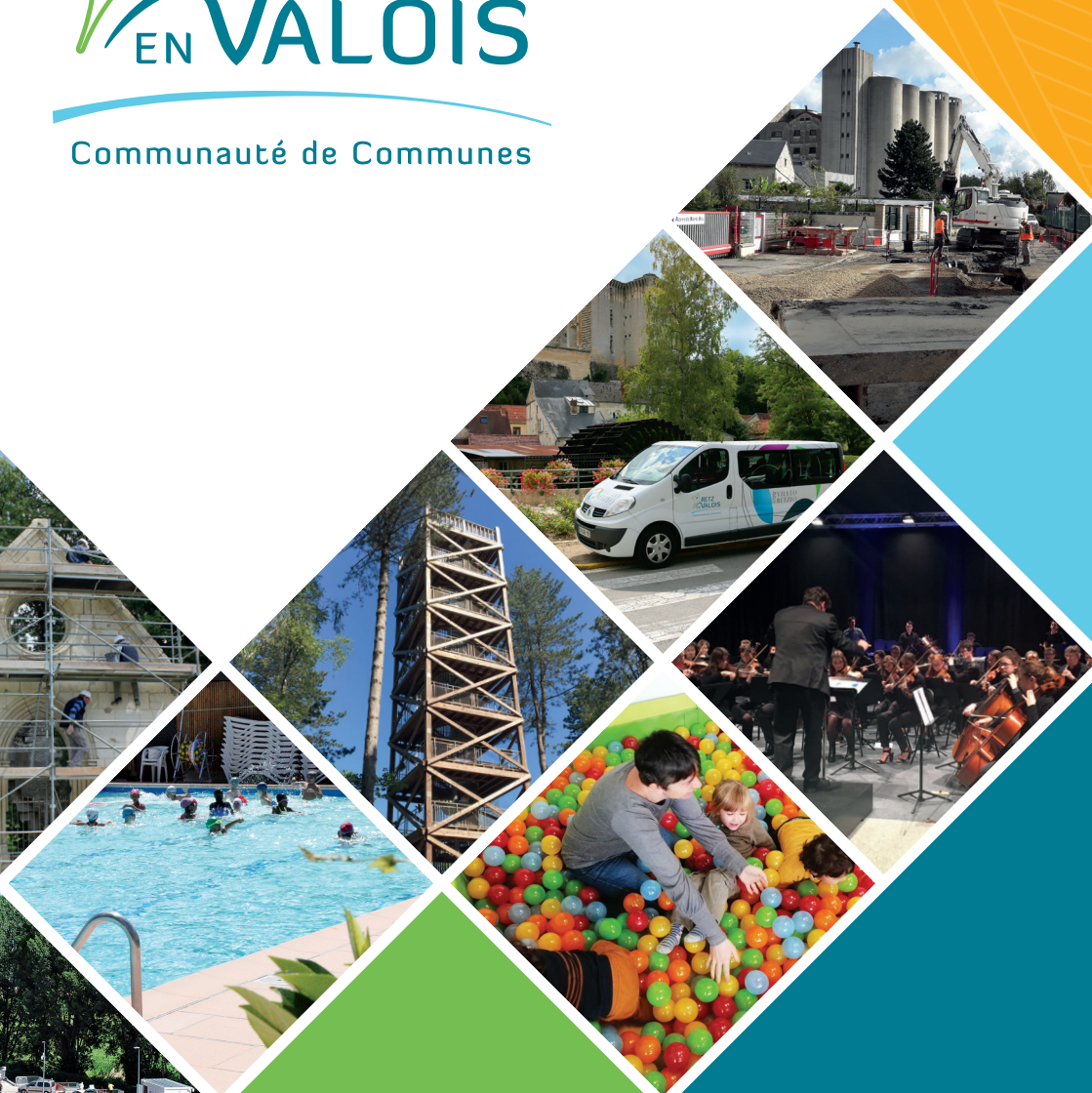




Communauté de Communes



Mon guide pratique

Mon guide pratique

S O M M A I R E

La Communauté de Communes Retz-en-Valois

Présentation.....	p2
Les compétences.....	p3
Le Conseil Communautaire.....	p4
Le bureau.....	p5
Organigramme.....	p6
Localiser les différents services.....	p7

Les services administratifs

Siège social.....	p8
France services /Guichet de Villers-Cotterêts.....	p9
Antenne de Vic-sur-Aisne.....	p10
France services /Guichet de Vic-sur-Aisne.....	p10
Développement économique.....	p11
Pôle Aménagement du territoire.....	p12

Les services techniques

Assainissement, voirie et bâtiments.....	p14
Déchets et déchèteries.....	p15

Tourisme et loisirs

L'office de tourisme	p16
L'école de musique.....	p17
La piscine.....	p17

Petite enfance et jeunesse

Le Relais Petite Enfance (RPE).....	p18
Le service enfance-jeunesse.....	p19

Transport Villéo-Retzéo

Transport urbain et interurbain.....	p20
Transport à la demande (TAD).....	p21



Mon guide pratique **L'édito du Président**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser la version 2023 du guide pratique de votre Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV).

Avec cette brochure, l'objectif est de faciliter vos échanges au quotidien avec les agents intercommunaux et permettre à chacun d'entre vous de mieux connaître et d'appréhender notre territoire.

Vous retrouverez ici la présentation de tous les services : administration, aménagement du territoire, gestion des déchets, tourisme, culture, sport, enfance-jeunesse... Ainsi, vous saurez tout du fonctionnement et des missions de votre collectivité.

Alexandre de Montesquiou
Président de la CCRV,
Maire de Montgobert

Présentation de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

Le nom de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) a pour ambition de mettre en lumière un territoire historique et ses richesses naturelles. Le ru de Retz y prend sa source et le traverse, tandis que la forêt du même nom offre un écrin de verdure à ses habitants ; Le terme « Valois » fait, quant à lui, référence à l'ancien duché de Valois, dont la CCRV occupe aujourd'hui la partie axonaise.

Véritable pôle intermédiaire entre Soissons, Crépy-en-Valois et Château-Thierry, la Communauté de Communes Retz-en-Valois répond aux différents enjeux que sont l'aménagement du territoire, le développement économique, la protection de l'environnement, le maintien du cadre de vie et des services à la population.

La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

54 communes



28 935 habitants



537



1 Président

10 Vice-présidents

10 membres de bureau

82 Conseillers communautaires



10 sites pour

près de **100** agents impliqués



Une localisation proche des grands pôles

Riche de son patrimoine architectural et de sa forêt

35 min.

Roissy-Charles de Gaulle



1h Paris et
Reims

1h25

Amiens

1h50

Lille



13 000



Compétences de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

Définition : L'intercommunalité est un mode d'organisation et de gouvernance. Il **permet aux communes appartenant à un territoire**, d'un seul tenant et sans enclave, **de se regrouper** sous la forme d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale **pour gérer des services ou mettre en œuvre des projets à l'échelle d'un territoire**. L'EPCI se superpose donc aux communes membres pour exercer les compétences que la loi lui attribue.

(source : www.encyclopedia.wikiterritorial.cnfpt.fr)

Les compétences de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) se déclinent en compétences obligatoires et supplémentaires.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. **Aménagement de l'espace communautaire.**
Cela concerne par exemple le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui remplace l'ensemble des documents d'urbanisme communaux.
2. **Actions de développement économique.**
Les zones d'activité, le soutien au commerce et la promotion du tourisme entrent notamment dans ce domaine.
3. **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
(une aire à Villers-Cotterêts).
4. **Collecte et traitement des déchets ménagers.**
5. **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).**
6. **Assainissement collectif et non collectif.**
7. **Eau potable.**

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

8. **Protection et mise en valeur de l'environnement.**
9. **Politique du logement et du cadre de vie.**
10. **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.**
11. **Équipements culturels et sportifs.**
12. **Actions sociales** (Relais Petite Enfance, chantiers d'insertion, épicerie sociale...).
13. **Création et gestion de maisons de services au public.**
14. **Coordination et accompagnement d'une politique enfance-jeunesse.**
15. **Réseaux et services locaux de communications électroniques.**
16. **Organisation du transport collectif.**

Comment fonctionne la CCRV ?

Présentation du Conseil communautaire

Comment sont élus les 82 Conseillers de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) ?
Quel est leur rôle ?

Le mode de scrutin varie en fonction du nombre d'habitants dans la commune.

• Dans les communes de plus de 1 000 habitants (4 communes sur le territoire de la CCRV)

Sur le même bulletin de vote figurent les candidats au Conseil municipal et, parmi eux, ceux qui sont « fléchés »¹ pour siéger également au Conseil communautaire. Les listes sont paritaires (femme/homme).

Pour représenter ces 4 communes, 32 Conseillers communautaires (2 pour Ambleny, 4 pour La Ferté-Milon, 3 pour Vic-sur-Aisne et 23 pour Villers-Cotterêts), ont ainsi été élus au suffrage universel direct dès le premier tour, en même temps que les Conseillers municipaux, pour toute la durée du mandat.

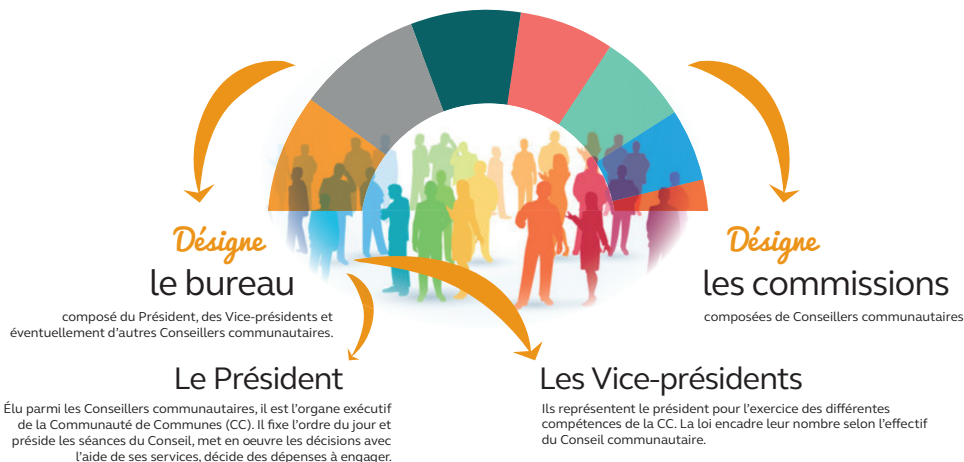
• Dans les communes de moins de 1 000 habitants (50 communes sur le territoire de la CCRV)

Il n'y a pas de « fléchage »¹ concernant les Conseillers communautaires. Les électeurs peuvent procéder au panachage pour élire leurs représentants communaux.

À l'issue de l'installation du Conseil municipal, leurs représentants à l'intercommunalité sont désignés parmi les Conseillers municipaux élus, en suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers). Chacune des 50 communes de la CCRV dispose ainsi d'un siège de titulaire et de suppléant au sein du Conseil communautaire.

¹ Fléchés/Fléchage : les élus qui siégeront au Conseil communautaire sont indiqués sur les bulletins de vote distribués.

Le Conseil Communautaire



Présentation du bureau

Le bureau est composé du Président, de 10 Vice-Présidents et de 10 autres membres. Son rôle principal est l'application et le suivi des décisions prises lors des Conseils communautaires mais il peut être amené, selon les délégations votées par les Conseillers, à prendre lui-même des décisions.



Alexandre
de MONTESQUIOU



Jean-Pascal
BERSON



Céline
LE FRÈRE



Franck
BRIFFAUT



Nicolas
REBEROT



Vincent
PHILIPON



Thierry
GILLES



Yveline
DELVAL



Gilles
DAVALAN



Benoît
DAVIN



Rémi
VANLERBERGHE



Nathalie
GAUTIER



Olivier
BIZOUARD



Christine
OLRY



Denis
MAURICE



Christelle
JULLIEN



Jeanne
DOYEZ-ROUSSEL



Monique
BRUYANT



Benoît
LÉTRILLART



Chantal
MOUNY



Lisiane
DESCAMPS

Composition du bureau communautaire

Alexandre de MONTESQUIOU
Président

Maire de Montgobert

Jean-Pascal BERSON

1^{er} Vice-Président

Maire de Dommiers
Chargé de l'Aménagement du territoire et des partenariats supra-communautaires

Céline LE FRÈRE

2^{ème} Vice-Présidente

Maire de La Ferté-Milon
Chargée du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

Franck BRIFFAUT

3^{ème} Vice-Président

Maire de Villers-Cotterêts
Chargé du Développement Economique

Nicolas REBEROT

4^{ème} Vice-Président

Maire de Ressons-le-Long
Chargé de l'Habitat et de la cohésion sociale

Vincent PHILIPON

5^{ème} Vice-Président

Maire de Chouy
Chargé des Transports, de la voirie, et des travaux

Thierry GILLES

6^{ème} Vice-Président

Maire de Puisseux-en-Retz
Chargé de la Communication et des Ressources Humaines

Yveline DELVAL

7^{ème} Vice-Présidente

1^{ère} adjointe de Vic-sur-Aisne
Chargée de l'Economie circulaire et de l'énergie

Gilles DAVALAN

8^{ème} Vice-Président

Maire de Longpont
Chargé des Finances

Benoît DAVIN

9^{ème} Vice-Président

Maire de Mortefontaine
Chargé du Petit et Grand cycle de l'Eau (Eau potable, GEMAPI et Assainissement)

Rémi VANLERBERGHE

10^{ème} Vice-Président

1^{er} adjoint de Vivrières
Chargé de l'Enfance-jeunesse et du Sport

Membres du bureau

Nathalie GAUTIER

Maire de Troësnes

Olivier BIZOUARD

Maire de Macogny

Christine OLRY

Maire de Oigny-en-Valois

Denis MAURICE

Conseiller municipal « Les Citoyen(ne)s Cotterézien(ne)s » à Villers-Cotterêts

Christelle JULLIEN

Maire de Louâtre

Jeanne DOYEZ-ROUSSEL

Conseillère municipale « Les Citoyen(ne)s Cotterézien(ne)s » à Villers-Cotterêts

Monique BRUYANT

Maire de Cœuvres-et-Valsery

Benoît LÉTRILLART

Maire de Cutry

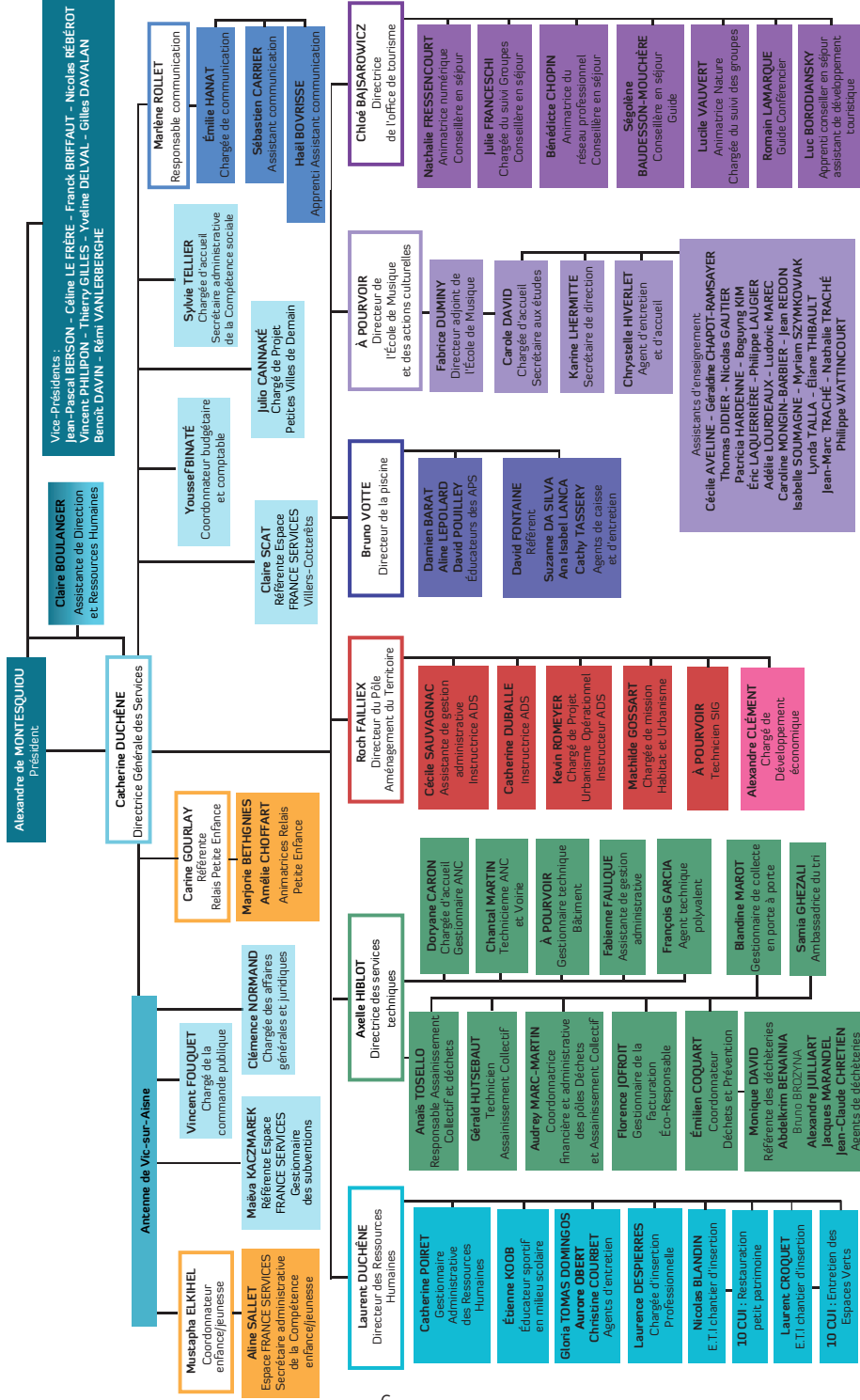
Chantal MOUNY

Maire de Montigny-Lengrain

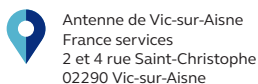
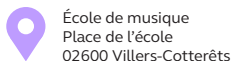
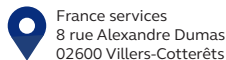
Lisiane DESCAMPS

Conseillère municipale à Ambleny

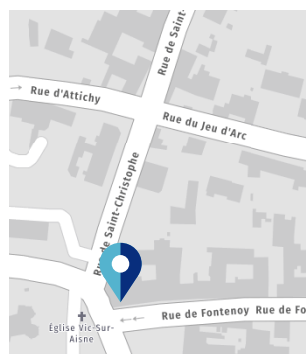
ORGANIGRAMME



Localiser les différents services



Antenne de Vic-sur-Aisne



Siège social de la Communauté de Communes **Retz-en-Valois**

Plusieurs services se situent au siège de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV).
Vous y trouverez :



Les Ressources Humaines

Le service lié aux ressources humaines assure le recrutement, la gestion et la formation des agents de la CCRV.



Le service budgétaire et comptabilité

Il gère la prospective et la comptabilisation des flux financiers et produit les documents comptables obligatoires.



Le service communication

La principale mission du service communication est de faire connaître et mettre en valeur les actions de la CCRV auprès de ses habitants.



Le sport en milieu scolaire

La CCRV emploie un éducateur sportif qui intervient dans les écoles du territoire.



Les chantiers d'insertion

Les objectifs des deux chantiers d'insertion de la CCRV sont de lever les freins à l'emploi et de proposer un accompagnement social aux travailleurs autour d'un support (rénovation de petit patrimoine bâti et entretien des sentiers de randonnée).

Renseignements

Accueil

communautedecomunes@retzenvalois.fr

03.23.96.13.01

Adresse & Horaires

9 rue Marx Dormoy – 02600 Villers-Cotterêts

du lundi au jeudi : 8h30 – 12h15 / 13h30 – 17h30

le vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 16h30



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guichet France services à Villers-Cotterêts

Depuis 2021, la Communauté de Communes gère et anime France services à Villers-Cotterêts. L'objectif est de simplifier et faciliter la relation des citoyens avec les services publics, et de leur garantir une qualité d'accueil.

Au sein d'un guichet unique, un agent intercommunal, spécialement formé, vous accompagne pour toutes vos démarches administratives du quotidien.

À retrouver également sur place :

- un agent des Finances Publiques
- des agents de la CPAM
- des ateliers numériques
- des permanences (famille, emploi, habitat, retraite, justice..)

Renseignements

France Services

franceservices-villers@retzenvalois.fr

03.23.55.98.98

Adresse & Horaires

8 rue Alexandre Dumas – 02600 Villers-Cotterêts

du lundi au vendredi : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h

Antenne de Vic-sur-Aisne

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) dispose d'une antenne à Vic-sur-Aisne où plusieurs services sont regroupés.



Service juridique

Le service juridique apporte une aide aux services de la collectivité dans l'analyse et l'évaluation des risques des dossiers en lien avec ses compétences.



Les marchés publics

Le chargé de la commande publique gère les marchés liés à la CCRV pour différents besoins (fournitures, matériels, travaux, etc.) et les mutualisations avec les communes pour les marchés identifiés.



Service enfance-jeunesse

[Plus d'infos en page 19](#)

Renseignements

Accueil

Maëva KACZMAREK

m.kaczmarek@retzenvalois.fr

03.23.55.46.54

Adresse & Horaires

2 et 4 rue Saint-Christophe - 02290 Vic-sur-Aisne

du lundi au jeudi : 8h30 – 12h15 / 13h30 – 17h30

le vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 16h30



Guichet France services à Vic-sur-Aisne

Depuis 2020, la Communauté de Communes gère et anime l'espace dédié à France services dans ses locaux de Vic-sur-Aisne. L'objectif est de simplifier et faciliter la relation des citoyens avec les services publics, et de leur garantir une qualité d'accueil. Au sein d'un guichet unique, un agent intercommunal, spécialement formé, vous accompagne pour toutes vos démarches administratives du quotidien.

À retrouver également sur place :

- des ateliers numériques
- des permanences (famille, emploi, habitat, retraite, justice..)
- des brochures touristiques

Renseignements

France Services

franceservices@retzenvalois.fr

03.23.55.46.54

Adresse & Horaires

2 et 4 rue Saint-Christophe - 02290 Vic-sur-Aisne

du lundi au jeudi : 9h – 13h / 14h – 17h

Développement économique

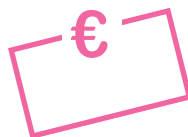
Accompagnement des entreprises

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) soutient la création et la gestion des zones d'activités, les activités économiques d'intérêt communautaire, l'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises ou encore la promotion du tourisme.



Hôtel d'entreprises

L'hôtel d'entreprises est un dispositif destiné aux nouveaux entrepreneurs permettant d'accéder à un local à un tarif modéré et progressif pour une durée de six ans maximum.



Bourse aux locaux

Si vous êtes à la recherche d'un bien ou terrain à vendre ou à louer, contactez ce service pour connaître les disponibilités sur le territoire. Si vous êtes propriétaire et souhaitez vendre ou louer votre bien, la CCRV vous ajoutera à sa base de données.



Accompagnement création/reprise

La CCRV peut vous accompagner dans vos démarches et identifier vos besoins. Selon vos demandes, elle peut cibler des dispositifs d'accompagnement et vous mettre en contact avec les partenaires adéquats.



Recherche de financement

La CCRV peut évaluer les différents financements susceptibles d'être mobilisés. De plus, en tant qu'antenne locale du réseau Initiative Aisne, elle peut solliciter des prêts d'honneurs en plus de vos autres financements.



Organisation d'événements

La CCRV organise régulièrement des événements afin de contribuer au développement économique du territoire : rencontres inter-entreprises, Foire-Expo Retz-en-Valois, visites d'entreprises, etc.

Renseignements

Alexandre CLÉMENT
a.clement@retzenvalois.fr
03.23.96.61.26

Adresse & Horaires

Pôle Aménagement du Territoire
35 rue du Général Leclerc – 02600 Villers-Cotterêts
du lundi au jeudi : 8h30 – 12h15 / 13h30 – 17h30
le vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 16h30

Pôle Aménagement Du Territoire (ADT)

Le pôle Aménagement Du Territoire (ADT) gère plusieurs thématiques liées à l'urbanisme, l'habitat, et à l'aménagement de l'espace communautaire.



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le PLUi détermine la politique d'aménagement du territoire de la CCRV et fixe les règles d'utilisation et d'occupation du sol, applicables sur l'ensemble des 54 communes. Document de référence destiné à évoluer, il permet d'avoir une vision à long terme pour le territoire.

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Le RLPi est un document de planification de l'affichage publicitaire sur le territoire intercommunal. Son but n'est pas d'interdire la publicité mais de rendre cohérent et harmonieux cet affichage avec le territoire intercommunal et ses caractéristiques.

À noter : Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui oriente l'évolution d'un territoire pour les années à venir. Auparavant géré à l'échelle intercommunale, il dépend désormais du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Soissonnais et du Valois.



Le droit des sols

Le droit des sols est un service du pôle ADT qui instruit l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme, pour le compte des 54 communes de la CCRV.

Tous les projets de construction ou de travaux doivent ainsi se conformer à la réglementation en place.

La mairie de votre commune est également en mesure de vous indiquer les démarches à suivre et les personnes à contacter.



Le service lié au développement économique

Ce service a pour but de soutenir la croissance et la compétitivité des entreprises du territoire.

Plus d'infos en page 11



Le PLH

Programme Local de l'Habitat

Elaboré pour une durée de 6 ans en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'habitat, le PLH définit la stratégie de l'intercommunalité dans ce domaine.

À partir d'un diagnostic, le PLH fixe les grandes orientations de la politique de l'habitat et décline un programme d'actions à mettre en œuvre.

À noter :

Pour toute question liée aux aides financières et aux dispositifs d'accompagnement concernant la rénovation, la Communauté de Communes Retz-en-Valois propose gratuitement des permanences « Conseils Habitat & énergie » Elle a d'ailleurs été labellisée « **Guichet Unique de l'Habitat** » en 2022.

Retrouvez les informations sur le site de la CCRV.



Le SIG

Système d'Information Géographique

Le terme de SIG décrit un système qui permet d'analyser des informations référencées selon leurs coordonnées géographiques et de les extraire sous forme de carte.

Le SIG mis en place par la CCRV est accessible via le site de la collectivité.

Il permet à toutes les communes d'accéder à leur cadastre, leur documents d'urbanisme, ou encore leurs servitudes d'utilité publique.

À noter :

Il existe une version grand public du SIG (Netagis Explorer) disponible à l'adresse suivante : cc-retz-en-valois.explorer.netagis.fr/ cadastre, urbanisme, services à la population... RDV en ligne pour créer votre propre carte !



Renseignements

Accueil

Cécile SAUVAGNAC
c.sauvagnac@retzenvalois.fr
03.23.96.61.25

Adresse & Horaires

35 rue du Général Leclerc - 02600 Villers-Cotterêts
du lundi au jeudi : 8h30 – 12h15 / 13h30 – 17h30
le vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 16h30

Services techniques

Assainissement, voirie et bâtiments

Les services techniques assurent l'assainissement collectif, le suivi de l'assainissement non collectif, ainsi que l'entretien de la voirie intercommunale et des bâtiments intercommunaux. La gestion des déchets et des déchèteries est également assurée par leurs soins.



Assainissement collectif

Le service gère l'évacuation et le traitement des eaux usées, de 9 communes du territoire, via 6 stations d'épuration.



Assainissement non collectif

Le service effectue les contrôles des installations et accompagne les propriétaires dans l'entretien et la réhabilitation de leur installation.



Entretien de la voirie intercommunale

La CCRV entretient plus de 200km de voirie communautaire, ainsi que celle des zones d'activités existantes.



Entretien des bâtiments intercommunaux

Le service effectue la maintenance et l'entretien de l'ensemble des bâtiments intercommunaux.



Renseignements

Accueil

03.23.96.99.84

Adresse & Horaires

Impasse du Chênois - 02600 Villers-Cotterêts
du lundi au jeudi : 8h30 – 12h15 / 13h30 – 17h30
le vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 16h30

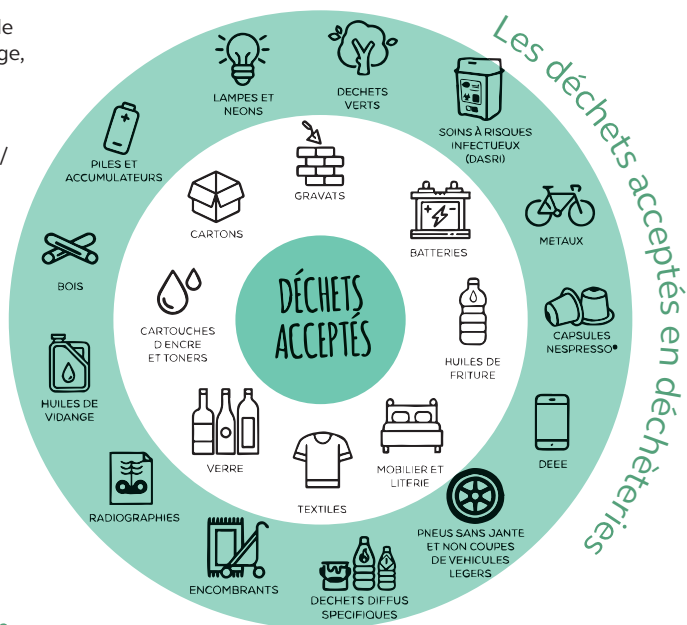
Déchets et déchèteries

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) assure la collecte des déchets ménagers des 54 communes de son territoire.

Ces déchets sont collectés soit en porte à porte, soit en déchèteries.

Pour en savoir plus sur les collectes de votre secteur et les jours de ramassage, rendez-vous sur le site internet de la CCRV pour télécharger votre calendrier : www.cc-retz-en-valois.fr/vie-pratique/dechets/collecte-des-dechets

La CCRV dispose également de deux déchèteries, l'une à Villers-Cotterêts et l'autre à Ambleny. Elles accueillent gratuitement les particuliers du territoire et les professionnels peuvent accéder aux sites en payant leur dépôt suivant le type de déchets.



HORAIRES des déchèteries :

Du 1^{er} avril au 31 octobre

9h15-12h15 / 13h-18h30

Du 1^{er} novembre au 31 mars

9h15 -12h15 /13h-17h

Villers-Cotterêts

Zone industrielle des Verriers
02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 43 57

FERMETURE :

-jeudi
-dimanche après-midi
-jours fériés

Ambleny

RD 17 – Marais des Chaudières
02290 Ambleny
03.23.72.49.28

FERMETURE :

-mardi
-dimanche
-jours fériés

La Carte de déchèterie

Faites votre demande de carte de déchèterie directement en ligne !

Cette carte est gratuite et vous permettra d'accéder aux déchèteries.



Tourisme et loisirs

L'office de tourisme

L'office de tourisme Retz-en-Valois, situé à Villers-Cotterêts, vous conseille pour votre séjour et votre découverte du territoire. Il organise également des sorties thématiques et vous accueille tout au long de l'année dans sa boutique où vous trouverez des produits locaux !



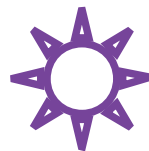
Le conseil en séjour

L'office de tourisme vous conseille pour faire de votre séjour sur notre territoire une réussite. Restaurants, lieux de visite, hébergements, bons plans : l'équipe est à votre écoute.



Les sorties en groupe

L'office de tourisme propose des sorties et visites en groupe de différents lieux : musées, abbaye, etc.



Les excursions scolaires

Le service facilite la démarche des enseignants, en offrant un choix de prestations variées et en assurant une réservation rapide et sûre. Il propose aussi des journées « clé en main ».



L'animation du réseau professionnel

En collaboration étroite avec les acteurs locaux du tourisme, l'office développe une démarche de qualité afin d'étoffer et améliorer l'offre touristique du territoire.



L'animation numérique

L'office se charge de la promotion touristique du territoire sur son site internet, sur les réseaux sociaux et conseille également les acteurs locaux du tourisme dans le développement de leur communication numérique.



En partenariat avec le camping *La Croix-du-Vieux-Pont* à Berny-Rivière, la Communauté de Communes a souhaité venir à la rencontre des nombreux vacanciers qui y séjournent en installant un bureau d'information touristique à l'entrée du domaine. Accessible à tous, il est ouvert d'avril à octobre.

Renseignements

Accueil

ot@retzenvalois.fr

03.23.96.55.10

Ou sur le site :

tourisme-villers-cotterets.fr

Adresse & Horaires

6 place Aristide Briand – 02600 Villers-Cotterêts

Pour les horaires, modulés selon la saison,
RDV sur le site de l'office

L'école de musique et la piscine



L'École de Musique Intercommunale (EMI) a pour ambition de susciter chez les jeunes musiciens l'envie de pratiquer la musique en toutes occasions. Elle est ouverte à tous et se veut accessible aux différents publics, sans aucune restriction.

De nombreuses disciplines sont enseignées, parmi lesquelles : cordes, bois, cuivres, cuivres naturels, piano, guitare classique, percussions, tambour, batterie, chant, formation musicale, jardin, éveil, initiation musicale et chorale. L'école compte trois ensembles : un orchestre d'harmonie, un orchestre à cordes et un orchestre symphonique. Des ateliers chansons, musique de chambre, musiques actuelles, blues et jazz sont aussi proposés.

Indépendamment des cursus complets, il est possible de s'inscrire au module « yoga du son/relaxation ».

Par ailleurs, en partenariat avec le Collège François 1^{er} de Villers-Cotterêts, une Classe à Horaires Aménagés Musicale (CHAM) a été créée. Accessible aux élèves dès la 6^{ème}, ce dispositif propose un double cursus, à la fois scolaire et musical (*inscriptions auprès du collège dès le mois de mars précédant la rentrée*).



La piscine intercommunale est équipée d'un espace couvert ainsi que d'un espace plein air. Ouverte tout au long de l'année, des cours de natation pour tous les niveaux y sont dispensés par les Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS). Les habitants des communes appartenant à la Communauté de Communes Retz-en-Valois bénéficient d'un tarif privilégié, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Des séances d'aquatraining vous sont également proposées. Un parcours, unique dans la Région Hauts-de-France, est encadré par les MNS et est réservé aux personnes majeures sachant nager.

Lieux & Horaires

11 place de l'école – 02600 Villers-Cotterêts
du lundi au vendredi : 9h – 12h / 13h30 – 18h

Renseignements

Accueil

ecoledemusique-intercommunale@retzenvalois.fr
03.23.96.52.30

Retrouvez toutes les informations et les tarifs sur le site de la CCRV !

Lieux & Horaires

Rue Alfred Juneaux – 02600 Villers-Cotterêts
Pour les horaires, modulés suivant les vacances scolaires, RDV sur le site de la CCRV

Renseignements

Accueil

piscine-intercommunale@retzenvalois.fr
03.23.72.52.27

Retrouvez toutes les activités proposées et les tarifs sur le site de la CCRV !

Petite enfance et jeunesse

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service gratuit de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV). Il est destiné aux enfants, parents, futurs parents et aux professionnels de l'enfance. C'est un lieu d'échange et d'animations.

Parents et futurs parents

Le RPE peut vous aider si vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant de moins de 6 ans, qu'il soit collectif ou individuel. L'équipe peut également vous conseiller sur vos démarches administratives et vous informer sur vos droits et devoirs de parents-employeurs.

Professionnels de la petite enfance

Le RPE peut vous être utile en vous accompagnant dans vos démarches, notamment si vous êtes candidat à l'agrément, et dans le soutien à l'exercice de votre profession. Des temps de rencontre entre professionnels sont organisés pour partager les expériences, préparer des activités à destination des enfants.

Le RPE, c'est aussi ...

- Des ateliers d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistant maternel agréé ou de leur garde à domicile : jeux libres, éveil musical, médiathèque, atelier cuisine, éveil corporel, activités manuelles...
- Les « matinales des tous-petits », pour les parents qui souhaitent passer un moment de complicité et d'éveil avec leur enfant.
- Des rencontres intergénérationnelles
- Des cinés-créatifs
- Du prêt de matériel et de livres

...

Renseignements

Accueil

rpe@retzenvalois.fr

03.23.96.61.30



Le Relais Petite Enfance
vous accueille
sur rendez-vous

À quelle adresse ?

à Villers-Cotterêts :
Rue Alfred Juneaux

à Vic-sur-Aisne :
2 et 4 rue Saint-Christophe

à La Ferté-Milon :
Uniquement en cas d'incapacité de déplacement jusqu'à Villers-Cotterêts



Horaires :

accueil téléphonique et prise de RDV

lundi et mardi : 8h30–12h30 / 13h–17h

mercredi : 13h30–18h

jeudi : 8h30–12h30 / 13h–16h30

vendredi : 13h–18h

samedi : 9h–12h (2 samedis par mois)

Le service enfance-jeunesse

Le service enfance-jeunesse organise pour les enfants et adolescents du territoire, des activités de loisirs ainsi que des séjours pendant les vacances scolaires.



Les activités jeunes

C'est l'occasion pour beaucoup de jeunes de découvrir de nouvelles activités. Sur réservation, tous les jeunes de 8 à 15 ans peuvent participer aux sorties (patinoire, bowling, etc.).

Des séjours été et hiver sont également organisés chaque année.

Retrouvez le programme sur le site de la CCRV !



Junior Association

En partenariat avec le Réseau National des Juniors Association (RNJA), le service enfance-jeunesse permet aux mineurs de mener un projet associatif qui leur tient à cœur.



Aide au BAFA / BAFD

La Communauté de Communes Retz-en-Valois souhaite aider les jeunes de son territoire à se former et les encourager à rejoindre les accueils de loisirs du territoire communautaire.

Toute personne résidant dans le territoire et ayant l'âge requis pour ces formations peut prétendre à cette aide financière, pouvant atteindre 200€. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service enfance-jeunesse.



Renseignements

Mustapha ELKIHÉL
m.elkihel@retzenvalois.fr
03.23.55.46.55

Lieux & Horaires

2 et 4 rue Saint-Christophe - 02290 Vic-sur-Aisne
du lundi au jeudi : 8h30 – 12h15 / 13h30 – 17h30
le vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h30

Transport Villéo - Retzéo

Transport urbain et interurbain

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) est « Autorité Organisatrice de la Mobilité » et notamment des transports publics sur son territoire.

Le transport scolaire est confié à la Région Hauts-de-France ou au Syndicat Intercommunal des Transports Urbains du Soissonnais (SITUS) selon les communes. Le transport urbain, interurbain et à la demande est géré par la collectivité.

Le réseau Villéo-Retzéo, dont la gestion est déléguée aux Cars Lefort/Transdev, comprend 3 lignes urbaines à Villers-Cotterêts (lignes A, B et C), une ligne interurbaine régulière (ligne D) entre La Ferté-Milon et Villers-Cotterêts ainsi que du transport à la demande sur l'ensemble du territoire.

Le SITUS exerce en direct ou en application d'une convention avec la CCRV, cette compétence pour 12 communes du Nord.

Tarifs

Les usagers du territoire profitent d'un ticket unitaire au prix de 1€, à l'exception des communes de Dommiers, Fontenoy, Pernant, Saconin-et-Breuil et Tartiers, qui bénéficient de l'accès au réseau urbain Soissonnais avec leur ticket à **2,30€**. Des abonnements sont également disponibles.



Renseignements

Agence Villéo - Retzéo

03.23.96.32.30

www.villeo-retzeo.fr

ou téléchargez l'application
mobile Villéo-Retzéo

Boutique Bus

03.23.53.50.99

boutiquebus@mobilinfos.org

www.mobilinfos.org

Lieux

Agence Villéo - Retzéo

34 Boulevard Milet

02600 Villers-Cotterêts

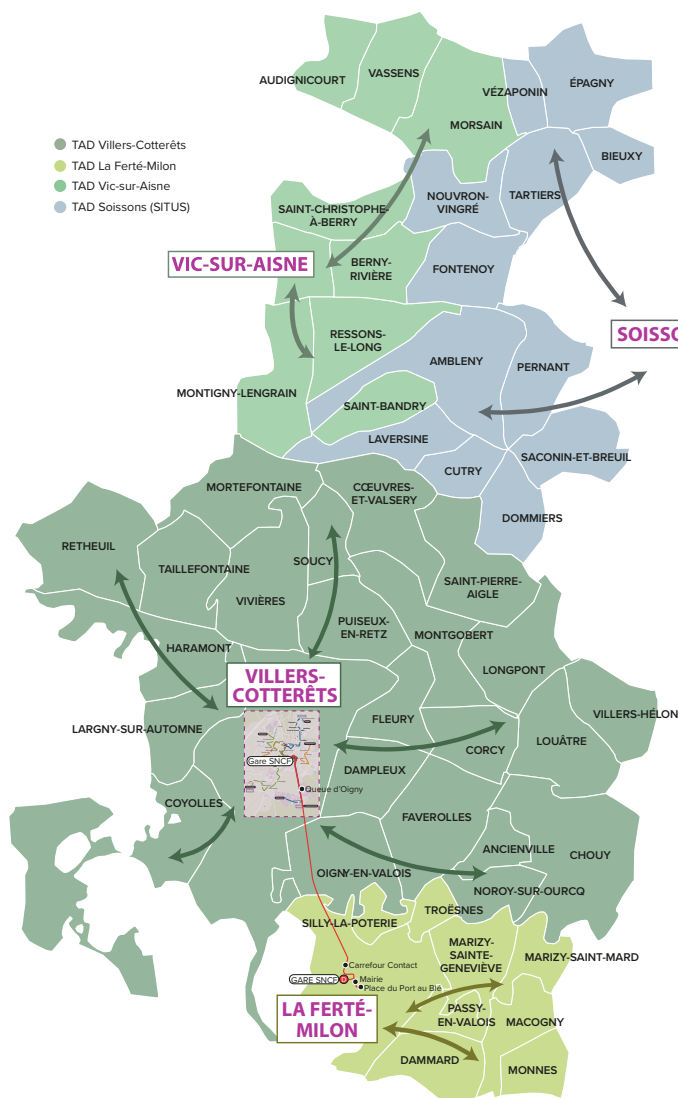
Boutique Bus : Information - Vente SITUS

8, rue de la Buerie

02200 SOISSONS

Transport à la Demande (TAD)

CARTE SCHÉMATIQUE DES DIFFÉRENTS TAD



Comment ça marche ?

Selon le secteur de desserte, ce service est assuré par Villéo-Retzéo ou par le SITUS, avec **une réservation au préalable**.

Comment réserver ?

- Réservez sur le site www.villeo-retzeo.fr ou au **0 800 870 229**.
 - Indiquez vos coordonnées et l'heure de prise en charge souhaitée.
 - L'opératrice vous confirme votre horaire.
 - Un véhicule vient vous chercher à l'arrêt de votre choix à l'horaire prévu.

Et pour le SITUS ?

- Réservez votre trajet en appelant « Mobilinfos » au **03 23 53 50 50**.

TAD Villers-Cotterêts (23 communes alentours)

Ancienville, Chouy, Coeuvres-et-Valsery, Corcy, Coyolles, Dampleux, Faverolles, Fleury, Haramont, Lagny-sur-Autonne, Longpont, Louâtre, Montgobert, Mortefontaine, Noroy-sur-Ourcq, Oigny-en-Valois, Puisseux-en-Retz, Retheuil, Saint-Pierre-Aigle, Soucy, Taillefontaine, Villers-Hélon et Vivières.

TAD La Ferté-Milon (8 communes alentours)

Dammard, Macogny, Marizy-Saint-Mard, Marizy-Sainte-Geneviève, Monnes, Passy-en-Valois, Sully-La-Poterie et Troësnes.

TAD Vic-sur-Aisne (8 communes alentours)

Audignicourt, Berny-Rivière, Montigny-Lengrain, Morsain, Ressons-le-long, Saint-Bandry, Saint-Christophe-à-Berry et Vassens.

TAD Soissons (12 communes alentours desservies via le SITUS)

Ambleny, Bieuxy, Cutry, Dommiers, Épagny, Fontenoy, Laversine, Nouvron-Vingré, Pernant, Sacoin-et-Breuil, Tartiers et Vézaponin.

Siège social

9 rue Marx Dormoy - BP 133
02603 Villers-Cotterêts Cedex
03 23 96 13 01

Antenne de la Communauté de Communes Retz-en-Valois France services

2 et 4 rue Saint-Christophe
02290 Vic-sur-Aisne
03 23 55 46 54

France services

Guichet de Villers-Cotterêts
8 rue Alexandre Dumas
02600 Villers-Cotterêts
03 23 55 98 98

Pôle Aménagement du Territoire

35 rue du Général Leclerc
02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 61 25

Services techniques

Impasse du Chênois
02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 99 84

Déchèteries Intercommunales

Zone industrielle des Verriers
02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 43 57

RD 17 - Marais des Chaudières
02290 Ambleny
03 23 72 49 28

École de Musique Intercommunale

11 place de l'école
02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 52 30

Office de tourisme Intercommunal

6 place Aristide Briand
02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 55 10

Piscine Intercommunale Relais Petite Enfance (RPE)

Rue Alfred Juneaux
02600 Villers-Cotterêts
Piscine : 03 23 72 52 27
RPE : 03 23 96 61 30

Restez connectés !

-  • consultez notre site internet : www.cc-retz-en-valois.fr
-  • suivez notre page Facebook : @CCretzenvalois
-  • inscrivez-vous sur l'appli PanneauPocket : CC Retz-en-Valois - 02600